

RE 2020 : LE GOUVERNEMENT MARCHE SUR LA TÊTE !

Le Ministère de la transition écologique vient de communiquer ses orientations concernant la RE2020. Il présente comme mineures des révolutions aussi drastiques que la généralisation en 6 mois de performances thermiques élitistes, la suppression de modes de chauffage répandus et même le recours systématique à des modes constructifs tellement compétitifs qu'ils ne représentent qu'une infime partie du marché... et tout cela s'appliquerait au seul segment du logement qui n'a jamais eu besoin de dérogations pour respecter la RT 2012 ?

Cette RE 2020, telle que présentée, engendrera une hausse importante des coûts de l'ordre de +10% à +15%. Et c'est bien méconnaître le sujet que d'affirmer que le renchérissement de la RT 2012 a été rapidement absorbé par des effets d'apprentissage ! Le gouvernement feint d'ignorer que la hausse des coûts de construction a été en partie gommée par une baisse des prestations vendues aux ménages. Ces marges de manœuvre n'existent plus !

Dans un contexte où l'économie du pays n'a jamais eu autant besoin de soutien à l'emploi, demander à un secteur représentant près de 45 % de la construction neuve de modifier radicalement son point de fonctionnement en 3 mois est tout simplement irresponsable. Nos dirigeants ont-ils oublié que la mise en place de la RT 2012 s'est traduite 2 ans plus tard par l'atteinte des points bas de production de logement ?

L'année 2020 a mis en exergue les limites de la densification et le besoin d'espace de nos concitoyens. Les pouvoirs publics y répondent par l'absence totale de mesures de relance au logement neuf et un accroissement des contraintes de construction en maison individuelle. Le gouvernement chercherait-il à rendre un produit accessible en un produit de luxe que seuls nos concitoyens les plus aisés pourront acquérir ?

Devant un tel constat, la FFC demande :

- la mise en place d'une application différée des mesures envisagées, et ce au plus tôt à l'année 2022 ;
- l'introduction d'une progressivité sur les performances recherchées en matière de Bbio, afin de permettre à la filière de s'organiser et de trouver des solutions économiques ;
- la mise en place d'un réel plan de soutien et de relance d'une filière considérée encore récemment comme indispensable à l'activité de la Nation.

À propos de la FFC : La Fédération Française des Constructeurs de maisons individuelles est la seule fédération indépendante et 100 % CMI, c'est-à-dire regroupant uniquement des constructeurs respectueux de la loi du 19 décembre 1990. Fondée en 1993, elle a pour vocation de promouvoir la maison individuelle en secteur diffus, de représenter et défendre la profession, tout en ayant à l'esprit la protection du consommateur essentielle au regard de près de 80 % des Français plébiscitant ce type d'habitat.

www.ffcmi.com

Contact Presse : Caroline FICHERA – 01 47 61 49 33 – caroline@presse-enpersonne.com